

et des mesures réglementaires qu'il a adoptées afin de faire face à la situation. Il demande la reprise des échanges en se fondant sur des données scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

Négociations sur le transport aérien bilatéral

Les négociations de l'accord bilatéral sur le transport aérien qui permettra à Air Canada de desservir l'Afrique du Sud doivent commencer en 2004. Un tel accord représenterait un gain de marché pour la compagnie aérienne canadienne et bénéficierait à d'autres entreprises canadiennes, les déplacements en direction et en provenance de l'Afrique du Sud devenant par le fait même beaucoup plus faciles.

AUTRES DOSSIERS

Projet de loi sur les redevances minières

En 2003, les entreprises canadiennes ont manifesté leur inquiétude au sujet du projet de loi sur les redevances minières et pétrolières (Mineral and Petroleum Royalty Bill) de l'Afrique du Sud, en particulier en ce qui a trait à la manière dont les redevances seraient évaluées advenant l'adoption de ce projet de loi :

- sur le revenu brut et non sur les profits, ce qui va à l'encontre du modèle prévalant au Canada;
- à des taux différents selon le minerai;
- à des taux relativement élevés susceptibles de hausses potentielles.

Tous ces aspects ont soulevé de fortes protestations de la part des entreprises minières canadiennes et internationales et de l'industrie minière sud-africaine en général. Une version finale révisée du projet de loi doit être présentée au printemps 2004.

AFRIQUE ORIENTALE, OCCIDENTALE ET AUSTRALE (À L'EXCEPTION DE L'AFRIQUE DU SUD)

Les exportations canadiennes dans le reste de l'Afrique subsaharienne sont principalement le blé, la machinerie et l'équipement de télécommunications. L'examen des exportations vers cette région en provenance de l'Union européenne et des États-Unis indique que les fournisseurs canadiens n'obtiennent pas la part du marché africain à laquelle ils pourraient s'attendre. En 2004, l'une des priorités consistera à trouver des nouveaux débouchés d'exportation vers l'Afrique et à déterminer pourquoi les marchés africains semblent moins accessibles qu'avant aux exportateurs canadiens. Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts auprès des gouvernements africains pour qu'ils instaurent un climat transparent et favorable aux affaires, afin de faciliter les transactions commerciales et de donner aux pays d'Afrique une image de destination attrayante pour les exportations et les investissements. Les initiatives d'intégration régionale comme la mise en œuvre d'un système de droit commercial uniforme dans la majorité des pays de l'Afrique occidentale constituent des efforts importants pour arriver à une cohérence législative et à une réduction de l'incertitude liée au marché.